



Royaume de Belgique
Province de Namur
Commune de Houyet
Rue Saint-Roch, 15 - 5560 Houyet

Téléphone : 082/67.69.65 – Fax : 082/66.60.11
Ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00
Le mercredi : de 14h00 à 16h00
1er et 3ième samedis du mois : 9h30 à 12h00

Autorisation parentale légalisée par l'administration communale

Je soussigné(e),

NN :

Nom, prénoms :

Nationalité :

Née à :

Inscrite à :

Adresse :

autorise par la présente

Nom :

Prénoms :

Né à :

enfant dont je suis légalement responsable et sur lequel j'exerce l'**autorité parentale**,
à quitter le territoire belge seul/en compagnie de.....

pour la destination suivante :

pour la période du /..... /..... au /..... /.....

Houyet, le

Signature de la personne responsable,

Vu pour la légalisation de la signature de, à Houyet le

Sceau de
l'Administration Communale

L'Officier de l'Etat Civil,
Hélène Lebrun,